

Affaire suivie par :
Mme Jocelyne WILLAEY
Fonction
Secrétariat de Direction
- - - - -

41, rue Paul DOUMER
BP 20226
59563 LA MADELEINE CEDEX
- - - - -

Téléphone
03.20.63.02.62

Courrier électronique
ce.0590122m@ac-lille.fr

Site Internet
lycee-valentine-labbé.fr
- - - - -

La Madeleine, le 09/09/2022

La Proviseure

à

Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves,

Madame, Monsieur, Cher(s) Parents,

Votre enfant vient d'effectuer sa rentrée au sein du lycée Valentine Labbé. Au nom de l'ensemble de la communauté éducative, je lui souhaite une excellente rentrée scolaire et une pleine réussite pour sa scolarité à venir.

En ce début d'année scolaire, j'attire votre attention sur les dispositions prises aux grilles d'entrée pour renforcer la sécurité au sein de l'établissement.

Les horaires d'ouverture des grilles sont les suivants :

MATIN		APRES-MIDI	
Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
07h30	08h10	12h50	13h10
08h25	08h35	13h25	13h35
08h50	09h10	13h50	14h10
09h25	09h35	14h25	14h35
De 9h50 à 10h05 (récréation)		14h50	15h10
10h25	10h35	15h25	15h35
10h50	11h10	de 15h50 à 16h05 (récréation)	
11h25	11h35	16h25	16h35
De 11h55 à 12h15 (sortie du midi)		16h50	18h10

Je précise que ces horaires s'appliquent à tous les lycéens, apprentis et étudiants, sans différence de régime (interne ou externe).

Hors de ces créneaux, pour les élèves internes, les horaires d'entrées et de sorties sont ceux précisés dans le règlement intérieur propre à l'internat.

Il est à noter qu'un(e) assistant(e) d'éducation sera en permanence présent(e) à la grille et contrôlera les allers et venues des élèves.

Il est attendu de tout apprenant qu'il respecte les consignes données par l'assistant d'éducation.

Sûre de votre compréhension et comptant sur la collaboration de tous, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.


Caroline BERTOLOTI
La Proviseure


Le Proviseur

A Mesdames et Messieurs les Parents des Elèves ou Etudiant(e)s

Références : - Décret N° 85-924 du 30/08/1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement modifié. Décret N° 2005-1145 du 9/09/2005.

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Les parents des Elèves et Etudiant(e)s du Lycée (Classes Secondaires et Supérieures), sont invités à élire leurs représentants au Conseil d'Administration (5 sièges), le

**VENDREDI 07 OCTOBRE 2022 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
dans le hall du bâtiment administration.**

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Vous êtes donc ELECTEUR et, à ce titre, allez figurer sur la liste électorale et recevoir ultérieurement les instructions pour vous rendre au bureau de vote ou, à défaut, pour voter par correspondance.

Mais vous êtes aussi ELIGIBLE et vous pouvez donc vous présenter à l'élection et figurer sur une liste avec d'autres parents (minimum 2 noms, maximum 10 noms = 5 titulaires/5 suppléants).

Aussi, êtes-vous invité(e)s à participer à une réunion d'information **JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 – 18h00 – Salle polyvalente**, au cours de laquelle pourrait être constituée la liste des représentant(e)s des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

A défaut et si vous désirez faire acte de candidature, le dépôt des listes dûment complétées et signées par chaque candidat(e) titulaire ou suppléant(e) et déclarations de candidatures doit avoir lieu :

AVANT LE LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 - 16h00

auprès du Secrétariat de Direction du Lycée.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, mes meilleures salutations.

Caroline BERTOLOTI

PROVISEURE

